



Le problème de la réunification de Chypre :

Les indices d'un règlement futur

*Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate François Moucheboeuf*

*Séminaire « Géopolitique des Balkans »
Directeur : Ambassadeur Georges-Marie CHENU*

Mars 2003

Sommaire

Introduction

Première partie

La nouvelle donne politique aux marches de l'Europe

LE VIRAGE GREC DE COSTAS SIMITIS

L'ESPOIR DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE RECEP TAYYIP ERDOGAN

LA PROBLEMATIQUE DE L'ADHESION DE LA TURQUIE A L'UNION

EUROPEENNE

Deuxième partie

Le diagnostic de la fracture chypriote et les indices d'un prochain
règlement

LES FACTEURS ENDOGENES

LES ACTEURS OPPOSES A LA REUNIFICATION

LES RAISONS D'ESPERER

Conclusion

Introduction

Depuis bientôt trente ans, l'île de Chypre est coupée en deux par la « ligne verte » séparant deux communautés qui n'ont pas réussi à s'entendre après le départ de l'ancienne puissance colonisatrice, la Grande-Bretagne. Une force de l'ONU, l'UNFICYP, surveille une zone tampon qui coupe également en deux la capitale Nicosie. Au nord, la République turque de Chypre-nord (RTCN), où vivent 180 000 habitants, dont la moitié sont des colons venus d'Anatolie, occupe 37% de la superficie de l'île. Reconnue seulement par Ankara, elle est maintenue sous perfusion par la Turquie qui y entretient 35 000 soldats. Au sud, la République de Chypre, reconnue par la communauté internationale, regroupe 650 000 chypriotes grecs. Disposant d'une économie florissante, avec un PIB par habitant trois fois plus élevé que la RTCN, elle est sur le point d'entrer dans l'Union européenne.

Cette île, grande comme le département des Landes¹, est depuis 1974 l'otage du différend gréco-turc et de l'affrontement des deux grands jusqu'à la fin de la guerre froide. La position de l'île est en effet stratégique : « embossée comme un vaisseau à l'entrée d'une baie », distante de 40 miles nautiques des côtes turque et syrienne, elle contrôle l'accès aux ports de Mersin et Iskenderun. Cette menace contre leurs ports inquiéta les ottomans, qui en prirent le contrôle dès 1571, puis la cédèrent aux britanniques en 1878 en guise de remerciement pour leur soutien pendant la guerre contre la Russie. La Grande-Bretagne y établit deux importantes bases aéronavales, utilisées pendant la seconde guerre mondiale et plus récemment pour l'expédition de Suez en 1956. Située à 200 nautiques de Port-Saïd, Chypre servit de « porte-avions terrestre » aux forces anglo-françaises. Elle excita ensuite la convoitise des soviétiques pour y établir un point d'appui de leur Eskadra, et donc une vigilance particulière des américains pour contrer leurs ambitions. Aujourd'hui, la Turquie la considère toujours comme une clé de sa sécurité, et la Grèce comme une cause nationale, car l'occupation par les turcs d'un territoire appartenant à l'hellénisme leur paraît intolérable et réveille en eux le souvenir de la « Grande Catastrophe » de 1922, quand plus d'un million de grecs durent quitter l'Asie mineure après la contre-offensive victorieuse de Mustafa Kémal.

¹ Superficie de 9250 km²

La tragédie de Chypre, culminant en 1974 avec l'invasion des troupes turques et la partition de l'île², a suscité une véritable mobilisation des Nations Unies depuis les premiers affrontements intercommunautaires de 1963. Trois secrétaires généraux de l'ONU ont mis tout leur poids dans les négociations pour arriver à une réunification, en vain. Au début de l'année 2002, un nouvel espoir est né de parvenir à un règlement de la question chypriote, car sous la pression conjointe de l'Union européenne et des Etats-Unis, les frères ennemis chypriotes se sont remis à la table des négociations, sous l'égide de l'ONU. Les discussions entre les parties ont été nombreuses, mais ont toujours échoué sur le problème de l'organisation politique de l'île. Pour débloquer la situation, Kofi Annan a présenté en novembre 2002 son plan de compromis. Les négociations n'ont pu aboutir avant le sommet de Copenhague, en décembre 2002, qui a consacré l'adhésion prochaine de la République de Chypre à l'UE, ni à la date butoir fixée par le secrétaire général au 28 février 2003. Une ultime réunion entre le président chypriote élu en février, Tassos Papadopoulos, et le dirigeant de la RTCN, Rauf Denktash, a également échoué.

L'adhésion de Chypre étant prévue pour mai 2004, l'Union européenne accueillera-t-elle en son sein le dernier pays dont la capitale est coupée en deux par un mur de la honte?

La thèse soutenue dans ce mémoire est que la ligne verte qui sépare Chypre depuis 1974, vestige de la guerre froide, ne résistera plus longtemps, en raison d'une part de la normalisation progressive des rapports entre Athènes et Ankara, et d'autre part de la stratégie résolument pro-européenne du nouveau gouvernement turc. Amorcé depuis 96, renforcé en 99, le rapprochement gréco-turc se poursuit depuis l'accession au pouvoir en Turquie de l'AKP. Le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a placé tous ses espoirs dans l'adhésion de son pays à l'UE, en échange de laquelle il est prêt à favoriser à une solution rapide au problème de Chypre. La prudence des Quinze à Copenhague vis à vis de la candidature turque, l'opposition des militaires et des nationalistes turcs, ainsi que l'intransigeance du leader chypriote turc peuvent expliquer l'échec récent des pourparlers. Cependant, grâce au soutien

² Voir en annexe 1 une chronologie comparative depuis l'indépendance.

apporté par les européens au nouveau gouvernement turc, en particulier par la Grèce, et à l'action sous-jacente des Etats-Unis, il est probable qu'une solution soit trouvée à moyen terme. Le prochain rendez-vous clé est en décembre 2004, date prévue pour le nouvel examen de la requête turque.

Dans une première partie sera dressé le bilan des avancées réalisées par les gouvernements grec et turc, avec un éclairage sur la problématique de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Ensuite, le regard se portera sur les aspects intrinsèques qui ont déchiré les deux communautés de l'île, avec les facteurs de blocage et les raisons d'espérer.

Première partie

La nouvelle donne politique aux marches de l'Europe

1.1. LE VIRAGE GREC DE COSTAS SIMITIS

1.1.1. Les prémices du rapprochement (1996-1999)

Costas Simitis devient premier ministre en janvier 1996, après la démission d'Andréas Papandréou, qui se retire en raison de sa maladie et décédera six mois plus tard. Il rompt d'emblée avec la ligne populiste de son prédécesseur. Rejetant le « socialisme historique » incarné jusque-là par le PASOK, dont il prend la tête en juin 96, il s'attèle à la modernisation et à l'essor économique du pays, en menant une politique de rigueur destinée à permettre le respect des critères d'entrée dans la zone euro. Libéralisme économique, diminution du poids du secteur public, et austérité budgétaire sont ses principaux axes d'efforts. Sept ans plus tard, les résultats sont visibles, car non seulement la Grèce a réussi son ralliement à l'Euroland, mais encore sa croissance est l'une des plus fortes des pays d'Europe (3,5 % en 2002). Deux points noirs subsistent cependant: le chômage (10%) et la dette très élevée (105% du PIB).

Dans le domaine de la politique étrangère, le virage est également complet : pour confirmer l'ancrage politique de son pays à l'Europe, Costas Simitis veut en finir avec le nationalisme de son prédécesseur, qui selon lui a isolé le pays au sein de l'Union européenne, et souhaite un rapprochement gréco-turc. Il illustre cette volonté dès son arrivée au pouvoir, lors de la crise de l'îlot d'Imia, qui éclate le 30 janvier 1996 et manque de mettre le feu aux poudres entre Athènes et Ankara. Ce groupe d'îlot minuscules est grec depuis la rétrocession des îles du Dodécanèse à la Grèce en 1947, mais est revendiqué par la Turquie car proche de sa côte et éloigné de 55 miles nautiques de l'île grecque la plus proche. Alors qu'une section de soldats turcs y débarque pour planter son drapeau, Costas Simitis évite toute surenchère nationaliste vis à vis de la Turquie et réussit à apaiser la tension.

Cette démarche nouvelle se heurte au conservatisme de la classe politique, y compris dans son propre parti. Il est critiqué par les membres du courant helléniste,

toujours vivace au sein du PASOK comme dans le parti rival de droite, la Nouvelle Démocratie (ND) de l'ancien président de la République Constantin Caramanlis. Il gagne néanmoins les élections législatives anticipées au mois de septembre 96. Il nomme alors des ministres d'ouverture, fidèles à ses idées, comme Christos Rozakis au poste de secrétaire d'Etat chargé du dossier de Chypre et des relations avec la Turquie. Ce dernier doit malheureusement démissionner en janvier 97 à la suite d'une campagne calomnieuse, ourdie par quelques députés de la ND, à propos de son origine juive.

Sa détermination est mise à l'épreuve lors de l'affaire des missiles sol-air, déclenchée par Nicosie en janvier 97. Il privilégie une gestion en douceur, voire duplicité, de cette crise qu'il n'a pas initiée. Il feint de soutenir le principe de « solidarité hellénique » envers le gouvernement chypriote grec, fait des déclarations belliqueuses à l'usage de son opposition interne, mais s'engage personnellement pour sortir de l'impasse. Il se range aux propositions américaines, et joue de son influence pour que le président chypriote, Glafcos Cléridès, accepte de faire livrer les missiles S-300 non plus à Chypre, mais en Crète. En laissant la décision finale à Nicosie, qui en décembre 98 renonce à l'achat des missiles, il ménage la susceptibilité de l'opposition grecque, qui crie à la « faillite de la politique de défense commune ». Grâce à l'habileté du premier ministre, le spectre d'un conflit avec la Turquie, qui a paru très proche en juin 98 quand des avions de combat F16 turcs et grecs ont été déployés dans les deux parties de Chypre, s'éloigne après dix-huit mois de tension.

Un autre crise avec la Turquie survient dès février 99, avec l'arrestation par les services turcs du leader kurde Abdullah Öcalan à la sortie de l'ambassade grecque de Nairobi. Très affaibli politiquement par cette affaire, critiqué par l'opinion publique pour avoir laissé « traîner l'honneur de la Grèce dans la boue », il résiste et limoge trois de ses ministres coupables de négligence. Le ministre des Affaires étrangères est remplacé par Georges Papandréou, fils de l'ancien premier ministre, et très proche de la ligne de Costas Simitis.

Ces crises successives soulignent la faible marge de manœuvre du premier ministre, en raison de l'hypersensibilité de l'opinion au problème chypriote et au différend gréco-turc en général. La détermination et la constance de M.Simitis à œuvrer en faveur d'un rapprochement, qu'aucun gouvernement précédent n'a même envisagé, n'en est que plus méritoire.

1.1.2. La diplomatie du tremblement de terre (1999-2001)

A l'été 1999, deux séismes meurtriers frappent à trois semaines d'intervalle la Turquie et la Grèce. En août, dans la région de Marmara, une des plus peuplées du pays, on dénombre 17000 morts et un demi-million de sans-abris, puis à Athènes en septembre, le bilan est de 143 morts. Un élan de solidarité naît entre les deux rives de la mer Egée, qui se manifeste par des gestes spontanés des populations pour s'assister mutuellement. Ces catastrophes dramatiques ont pour effet de renforcer les effets de la diplomatie de Georges Papandréou, qui depuis sa nomination quelques mois plus tôt pousse le rapprochement avec Ankara. La « diplomatie du tremblement de terre » porte ses premiers fruits au sommet européen d'Helsinki, en décembre 1999. La Grèce y renonce au veto qu'elle opposait depuis des années à la candidature de la Turquie à l'entrée dans l'Union européenne. Cette décision est bien sûr motivée aussi par d'autres considérations, la propre candidature de Chypre et les pressions américaines y étant pour beaucoup, mais elle n'en demeure pas moins historique.

Début 2000, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se rendent visite dans leur capitale respective, et procèdent à la signature d'une série d'accords bilatéraux. Ceux-ci n'ont pas encore pour ambition d'apporter une solution globale au différend. Ils cherchent surtout à favoriser un rapprochement politique là où les sujets le permettent. Ils portent sur la protection de l'environnement, le tourisme, la coopération technologique, qui accroissent les possibilités d'échanges et contournent le risque de blocage sur les « grands problèmes ». Par ailleurs, les rapports entre les sociétés civiles, jusque-là freinés, bénéficient de l'encouragement des autorités : près de cent trente organisations non gouvernementales de part et d'autre sont engagées dans cette coopération. Les entreprises bénéficient également de cette ouverture régionale, avec une extension de leurs débouchés. Les partenaires turcs utilisent la Grèce comme tremplin dans les Balkans. Et les grecs espèrent, grâce à leurs partenaires turcs, accéder au Caucase et à l'Asie centrale.

Enfin, Athènes tente une approche sur le domaine militaire, au cœur du contentieux, et propose des « mesures destinées à renforcer la confiance », dans le cadre des négociations multilatérales de l'OTAN. Pour la première fois, au printemps

2000, des unités militaires grecques et turques sont déployées, lors des manœuvres de l'OTAN, sur le territoire de leur ancien « ennemi héréditaire ».

Ainsi, en quelques années, Costas Simitis a réussi, en infléchissant radicalement sa politique étrangère, un réchauffement spectaculaire des relations avec son turbulent voisin, et une transformation progressive des mentalités de ses compatriotes. Peu charismatique, honni par les nationalistes qui le surnomment dédaigneusement « le professeur » à cause des leçons de vertu politique qu'il leur inflige, il a cependant évité à deux reprises un conflit armé avec la Turquie et débloqué une situation figée dans un statu quo depuis cinq décennies.

1.1.3. La position actuelle du gouvernement grec sur Chypre

Allié naturel et historique de la communauté chypriote grecque, le gouvernement d'Athènes n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à un accord de réunification avant la date butoir du 28 février 2003, fixée par le Secrétaire Général de l'ONU. Cet empressement s'explique par le calendrier européen, qui prévoit la signature du traité d'adhésion des pays candidats le 16 avril 2003, à Athènes. Costas Simitis a toujours voulu un règlement du problème chypriote, pour des raisons multiples : outre la fraternité avec la communauté chypriote grecque, il veut prouver aux occidentaux la bonne foi de son pays, leur montrer que les freins sont le fait de la Turquie, et conforter l'image d'une Grèce moderne auprès des européens. Il s'est déclaré ouvertement partisan du plan de M.Kofi Annan, présenté le 11 novembre 2002. Le principe d'un Etat fédéral, bi-zonal et bicommunautaire correspond tout à fait à ses vues pour l'avenir de l'île, mais depuis son accès au pouvoir, la priorité qu'il a affichée est d'abord son adhésion à l'UE.

La République de Chypre, forte de sa bonne santé économique, avait posé sa candidature dès 1990. L'avis rendu par la Commission le 30 juin 1993 y répondit favorablement : « La situation géographique de Chypre, les liens profonds qui situent l'île aux sources mêmes de la culture et de la civilisation européennes, l'intensité de l'influence européenne et l'importance des échanges de toute nature entretenus avec la Communauté confèrent incontestablement à Chypre un caractère et une identité européenne et confirment sa vocation à appartenir à la Communauté ». Le gouvernement grec de l'époque soutint activement cette

candidature, et le sommet de Corfou, clôturant en juin 94 un semestre de présidence grecque du Conseil, confirma la décision d'entamer des négociations mais sans fixer de date. Les pays membres demeuraient divisés sur la question, principalement à cause de la partition de l'île. En 1995, le gouvernement d'Andréas Papandréou utilisa un moyen de pression radical pour accélérer le processus : la menace d'un veto contre la signature de l'Union douanière avec la Turquie. Cette méthode brutale fit basculer les indécis, car certains pays étaient très attachés au développement de leurs relations commerciales avec la Turquie. La Grèce obtint le 6 mars 1995 la promesse du Conseil de l'Union que les négociations d'adhésion avec Chypre commenceraient six mois après la fin de la Conférence intergouvernementale prévue pour préparer l'élargissement de L'UE.

Après son arrivée au pouvoir, Costas Simitis s'attèle au rapprochement gréco-turc en espérant à moyen terme un geste du gouvernement turc sur Chypre. Dans l'optique à court terme, il s'attache à promouvoir la candidature de Chypre à l'UE en la découplant du règlement politique de la partition. Cette démarche est délicate, car un des mobiles de la Commission de Bruxelles pour accueillir favorablement la candidature de Chypre a précisément été que son adhésion pourrait encourager la réunification. Aussi avait-il été envisagé un moment que les négociations d'adhésion soient conduites par une délégation composée de chypriotes grecs et turcs. En 1997, le commissaire européen Hans Van den Broek déclarait encore : « Nous espérons que la perspective de l'adhésion servira de catalyseur pour arriver à une solution juste et définitive du problème chypriote ».

M.Simitis est soutenu par M. Blair, alors que la France, l'Italie et l'Allemagne sont contre. Il parvient à ses fins en alternant les arguments diplomatiques et les menaces : en février 1997, son ministre des Affaires étrangères menace de bloquer tout le processus d'élargissement communautaire si l'adhésion de Chypre est conditionnée par sa réunification. Au Conseil européen d'Helsinki, en décembre 1999, les Quinze entérinent que l'adhésion est indépendante de la réunification. Dès lors, les négociations d'adhésion, commencées en mars 1998, se poursuivent normalement jusqu'au sommet de Copenhague, en décembre 2002, qui officialise la décision d'admission de Chypre, avec les neuf autres candidats.

On peut donc soutenir que l'adhésion de Chypre, qui était un pari politique difficile, a été obtenue grâce au soutien farouche des gouvernements grecs successifs.

M. Simitis y a largement contribué, par sa recherche du compromis avec Ankara et ses négociations serrées avec les autres pays européens. Il a d'ailleurs placé le dossier de l'adhésion de Chypre au premier plan des priorités pour la présidence grecque du premier semestre 2003. Après l'échec de la réunion de La Haye, le 10 mars dernier, il continue de travailler au plan de réunification, avec un agenda moins contraint.

La Grèce, selon le traité d'indépendance de 1960, est avec la Turquie et la Grande-Bretagne garante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Elle est donc partie prenante de toute négociation présente et à venir, et devra apposer sa signature sur un éventuel futur traité. Le porte-parole du gouvernement a d'ailleurs déclaré après la réunion de La Haye que la Grèce maintiendra sa politique suivie au cours des dernières années sur la question chypriote, a souligné que le plan Annan était toujours sur la table des négociations, et qu'il pouvait encore faire l'objet de modifications.

1.2. L'ESPOIR DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE RECEP TAYYIP ERDOGAN

1.2.1. Le « grand ménage » des législatives de novembre 2002

Le rapprochement gréco-turc, étudié au paragraphe précédent sous l'angle grec, s'est opéré du côté turc avec quelques discontinuités, en raison de l'alternance rapide des gouvernements. Depuis la crise d'Imia, quatre gouvernements se sont succédés : Celui de Mesut Yilmaz jusqu'en juin 96, de Necmettin Erbakan de juin 96 à juin 97, de Mesut Yilmaz à nouveau jusqu'en 99, et enfin celui de Bülent Ecevit jusqu'à la fin 2002. Pour tous, la question chypriote est demeurée un quasi-tabou. Le premier ministre B.Ecevit était justement l'homme qui avait ordonné en 1974 l'opération Attila d'invasion de la partie nord de l'île, et il avait menacé à plusieurs reprises depuis 1999 de l'annexer en cas d'adhésion de la partie grecque à l'UE.

Un discours nouveau se fait entendre désormais à Ankara, depuis le coup de tonnerre des législatives de novembre 2002, qui a balayé la scène politique turque et porté au pouvoir le Parti de la justice et de la liberté (AKP). En effet, les trois partis de la coalition gouvernementale sortante n'ont pas été capables de franchir la barre des 10% de voix nécessaires pour siéger à l'Assemblée alors que l'AKP, parti des

islamistes modérés, a obtenu les deux tiers des sièges³. Ce parti jeune, créé il y a quinze mois, est donc capable de gouverner seul, rompant ainsi avec la pratique des fragiles coalitions qui se sont succédées depuis le coup d'état militaire de 1980. Ce raz de marée s'explique par les raisons suivantes :

-La révolte des classes moyennes, frappées par la crise économique qui a culminé en février 2001, avec l'effondrement de la lira et la faillite du système bancaire. Le chômage et l'inflation ont augmenté vertigineusement depuis cette date.

-Le discrédit de la classe politique de gauche, considérée comme clientéliste, incompétente et corrompue.

-La campagne active orientée vers les plus déshérités, les pauvres des bidonvilles mais également des campagnes.

L'homme fort de ce parti est Recep Tayyip Erdogan, qui a gagné sa popularité comme maire d'Istanbul de 94 à 98, mais n'a pu prendre le poste de premier ministre dès novembre. En effet, selon la Constitution turque, le premier ministre doit nécessairement être choisi parmi les députés, et M.Erdogan était frappé d'inéligibilité à l'époque des élections, en raison d'une condamnation prononcée contre lui pour avoir lu un poème religieux en public. Grâce à un amendement constitutionnel adopté par la nouvelle majorité, il a pu se présenter en mars 2003 à l'élection législative partielle de Siirt, qui avait été annulée pour vice de forme. Après un intérim exercé par Abdullah Gül, Recep Tayyip Erdogan est devenu premier ministre le 12 mars 2003.

L'AKP, bien que de formation récente, est l'héritier du parti de la prospérité, le Refah, créé en 1980 suite à la dissolution de tous les partis politiques lors du coup d'état militaire. Le fondateur du Refah, Necmettin Erbakan, a gouverné le pays pendant un an, avant que sa coalition ne soit mise en minorité en juin 97 et son parti dissous pour violation des lois laïques. L'AKP, qui renaît sous l'impulsion de M.Erdogan, n'est donc pas totalement inexpérimenté en matière de conduite des affaires du pays. Il a surtout opéré une transformation idéologique, en rupture avec

³ L'AKP a remporté 363 sièges sur les 550 que compte l'Assemblée turque.. Le seul autre parti y siégeant est le parti démocratique du peuple (CHP). La coalition sortante était composée du Parti démocratique de gauche (DSP), du Parti de l'action nationaliste (MHP) et du Parti de la mère patrie (ANAP).

la doctrine du Refah. C'est un parti certes conservateur, de droite et religieux, mais non islamiste. Il n'a pas pour objectif d'instaurer la Charia, la loi islamique. Abdullah Gül déclarait en décembre 2002 : « Notre lien à la religion se fait sur une base individuelle. C'est un droit essentiel, mais ce n'est qu'un droit parmi d'autres. » M.Erdogan, autrefois proche des fondamentalistes, a tiré les leçons de l'échec de l'islam politique en Turquie, et a pris une posture résolument démocratique et pro-européenne. Priorité est donnée au redressement économique, à la lutte contre la corruption et à l'intégration européenne. En définitive, le programme de l'AKP pour moderniser la Turquie le définirait presque comme un parti démocrate-chrétien version musulmane.

Quel crédit accorder à ces déclarations rassurantes? Il est certain que de nombreux cadres du parti sont issus de la mouvance de l'islam politique, et que l'assise anatolienne de l'AKP comprend une population profondément conservatrice, traditionnelle et religieuse. La remise en cause de la laïcité, pourtant un des principes fondamentaux de la République kémaliste, est déjà une revendication de certains militants. L'affaire des foulards est à ce sujet révélatrice : des lycéennes et étudiantes islamistes ont préféré abandonner leurs études plutôt que leur « türban », le foulard islamique prohibé dans les écoles, les universités et pour tous les employés de l'Etat sur leur lieu de travail. Au sein même du gouvernement, certaines épouses de ministres AKP sont apparues voilées à une cérémonie officielle, ce qui a créé une vive polémique relayée par les médias. La tâche qui attend M.Erdogan est donc immense, et s'apparente à un grand écart entre les aspirations occidentales d'une élite laïque et urbaine et les exigences religieuses d'une écrasante majorité d'Anatolie.

Il doit également faire face à l'opposition à peine voilée de l'armée, qui détient constitutionnellement un pouvoir exorbitant.

1.2.2. Le pouvoir toujours prépondérant de l'armée

L'armée est une institution des plus respectées en Turquie, et selon la volonté d'Atatürk, le haut commandement militaire exerce la surveillance de l'exécutif civil. L'armée, gardienne de l'héritage kémaliste, contrôle la vie politique par le biais du Conseil de sécurité national, le MGK (Milli Güvenlik Kurulu). Cet organisme est constitué de cinq généraux et de quatre responsables civils : le président de la République, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre de

la défense. Il est qualifié « d'organe consultatif », mais selon la Constitution rédigée par les généraux, il est un véritable conseil des ministres, qui décide des grandes orientations et a le dernier mot sur les sujets stratégiques, comme les relations internationales.

Depuis le dernier coup d'état, en 1980, le MGK n'a plus besoin d'avoir recours à la force, tant son pouvoir est étendu. Il a par exemple dans le passé imposé à Necmettin Erbakan, connu pour son anti-sionisme, la signature du partenariat stratégique avec Israël. Il a forcé M. Erbakan à démissionner en juin 97, et fait dissoudre le Refah. Plus récemment, dans la montée en puissance de la crise irakienne, début 2003, il a même pris une décision de principe de participation à la guerre aux côtés des américains, contrairement à l'avis du Parlement.

L'armée exerce également la tutelle de l'université, par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement supérieur, qui a publié en novembre 2002 un communiqué rappelant l'interdiction du foulard à l'université. Elle assure la surveillance des médias par le Conseil supérieur de la radio et de la télévision. Elle est également présente dans des secteurs variés de l'économie, comme l'agroalimentaire, le BTP, la construction automobile et le tourisme.

Cette prééminence de l'institution militaire dans la société trouve ses racines dans l'empire ottoman, avec le rôle déterminant des janissaires dans la conquête mais également dans l'administration des territoires. Elle a survécu naturellement dans la République, fondée par des militaires, et dirigée à six reprises par des généraux-présidents. Défenseurs exclusifs des principes fondamentaux du kémalisme, les militaires ont sacralisé les grandes causes nationales, comme les questions kurde, chypriote et arménienne, auxquelles il n'y a qu'une réponse possible. Les déviants qui proposent d'autres voies sont traqués et punis d'emprisonnement. Ainsi, depuis la dissolution du Refah, l'armée et « l'establishment kémaliste » ont déclaré la guerre à l'obscurantisme religieux, coupable de porter atteinte au principe de la laïcité de l'Etat. Cela laisse présager des difficultés sur le chemin des réformes du nouveau premier ministre. M.Erdogan pourra-t-il défier le MGK ? La question chypriote a déjà donné lieu à un affrontement, à peine son parti installé aux commandes de l'Etat.

1.2.3. Les positions turques actuelles sur Chypre

C'est bien à la lumière de l'opposition entre le premier ministre et le MGK qu'il faut étudier le rôle de la Turquie dans l'affaire chypriote. RT.Erdogan s'est rendu à Athènes dès le 18 novembre pour affirmer qu'il fallait une solution à Chypre et pour apporter son soutien au plan présenté par Kofi Annan une semaine plus tôt. Ce fut d'ailleurs son premier déplacement à l'étranger après sa victoire, avant d'entreprendre une tournée européenne. Il déclara qu'il n'était « pas favorable à la politique qui a été celle de son pays depuis les trente dernières années sur la question chypriote ». Il fit également pression sur Rauf Denktash pour qu'il accepte le plan Annan comme base de discussion.

De leur côté, les militaires firent savoir, lors d'une réunion du MGK le 30 novembre, qu'ils soutenaient le plan de l'ONU mais qu'ils souhaitaient l'aménager. Les masques sont hélas tombés après l'annonce à Copenhague de la décision de l'UE d'admettre la partie grecque de l'île. Le MGK déclara le 3 janvier 2003 que « les droits juridiques et historiques de la Turquie, en tant que puissance garante et mère-patrie devaient être préservés ». Selon lui, le plan Annan se révélait contraire au Traité de garantie de 1960.

Puis l'affaire irakienne est venue compliquer la situation. Les militaires ont durci le ton, remettant en avant l'importance stratégique de l'île, dans leurs négociations préalables avec Washington pour le stationnement dans le sud du pays de la 4^{me} division d'infanterie américaine, destinée à ouvrir un second front en Irak. Fin janvier, le MGK a expliqué que « le problème chypriote est trop important pour être considéré simplement comme le problème des frères turcs de l'île. Il est essentiel et lié directement à la sécurité de la terre ferme turque elle-même ». L'armée maintient toujours 35000 hommes et 350 chars de combat sur le territoire de la RTCN, qui constituent un message clair à la communauté internationale et un soutien de poids au leader chypriote turc. Le MGK, début février, réaffirma son soutien à Rauf Denktash et à son exigence de reconnaissance de la RTCN.

Ainsi, l'intense action diplomatique du premier ministre en faveur du règlement de la question chypriote a été torpillée par la rigidité et la défiance du MGK à l'égard de sa politique. Dès lors, il était prévisible que l'échéance du 28 février ne pourrait être tenue, Rauf Denktash se considérant protégé par le MGK et

autorisé à passer outre les directives du gouvernement. Il a été jusqu'à annoncer qu'il rejetait le plan Annan car il conduirait à un « crime contre l'humanité » .

Cette défaite de RT Erdogan vis à vis des kémalistes est de mauvais présage, mais il lui reste encore des atouts, en particulier dans sa négociation avec l'Europe pour l'adhésion de son pays.

1.3. LA PROBLEMATIQUE DE L'ADHESION DE LA TURQUIE A L'UNION EUROPEENNE

1.3.1. Un processus initié de longue date mais craint par les pays d'Europe

Depuis la victoire de l'AKP, la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE fait débat et voit même se déchaîner les arguments les plus contradictoires. La Turquie, pour beaucoup d'européens, est un pays menaçant car pauvre, surpeuplé et musulman. Son intégration déséquilibrerait fatalement l'Union. C'est un pays insuffisamment démocratique, soumis à l'emprise des militaires, incapable de se gérer, atteint d'une paranoïa de la sécession, qui occupe le nord de Chypre, persécute le kurde et nie son passé. Son modèle de société serait incompatible avec le nôtre. Enfin, dernier argument, c'est un pays hors des frontières géographiques de l'Europe, à part Istanbul et la Thrace orientale qui concentrent seulement 7% de la population. La preuve, la capitale Ankara est au cœur de l'Asie mineure ! L'intégration d'un tel pays ouvrirait donc une boîte de Pandore, n'importe quel autre Etat pouvant dès lors faire valoir des justifications à son adhésion.

L'argument géographique est à la mode depuis que Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a fait une déclaration fracassante dans ce sens, pronostiquant « la fin de l'Union européenne si la Turquie y était admise ». Il propose dans son projet de Constitution européenne une définition des limites de l'Europe. Assez floue à l'est, elle passe par la Méditerranée, les Dardanelles, le Bosphore et la Mer noire, excluant de facto la Turquie. C'est là une conception remontant à l'Antiquité, quand les anciens traçaient les frontières selon les fleuves et les bras d'eau, qui faisaient obstacle à la progression des armées. Au contraire, on peut considérer que les Détroits turcs sont des lieux où l'Europe et l'Asie se touchent, mais que la vraie frontière est dans les massifs montagneux de l'est, aux confins de l'Empire perse, où Hadrien fixa les limites de l'Empire romain,

au II^e siècle après JC. Il faut d'ailleurs adopter une telle limite si l'on veut que Chypre appartienne à l'espace géographique européen, sauf à accepter l'idée que l'Europe est plus politique que géographique.

Si les arguments économiques, démographiques, et géographiques s'imposent, pourquoi avoir tendu la main à la Turquie depuis plus de quarante ans en lui faisant miroiter l'espoir d'une adhésion à moyen terme ? Le premier accord d'association fut en effet signé en 1963 pour renforcer les relations commerciales, il fut suivi en 1970 d'un protocole additionnel mettant en place un calendrier de mesure destinées à converger vers l'Union douanière, et si possible une éventuelle adhésion. Ainsi, avant même que la Grande-Bretagne n'adhère à la CEE, la Turquie avait tissé des liens durables avec les six pays fondateurs de l'Europe. Elle a demandé son adhésion en 1987, mais les européens traînent les pieds. La Turquie s'est vue opposer des réponses dilatoires à ses demandes pressantes, certes à cause du blocage de la Grèce, mais aussi à cause des hésitations de nombreux autres pays. L'Union douanière est finalement entrée en vigueur en mars 1995, après la levée du veto grec et a fonctionné convenablement depuis, preuve que l'économie turque est capable de s'adapter aux règles européennes. Au sommet d'Helsinki, en décembre 1999, la Turquie a enfin été reconnue comme une candidate à la candidature, mais alors qu'elle est le plus ancien candidat, dix autres pays candidats de fraîche date ont vus leur processus d'adhésion accélérer. La Turquie, par exemple, a été exclue des mécanismes et instruments financiers mis en place à l'intention des pays d'Europe centrale⁴, dotés de plus de 3 milliards d'euros sur la période 2000-2003. Le report d'examen de sa candidature à 2004, décidé à Copenhague en décembre dernier, illustre à nouveau les atermoiements de l'UE .

La Turquie ressent une certaine amertume de se voir « doubler » dans l'intégration européenne par d'anciens adversaires du pacte de Varsovie. Alors qu'ils ont toujours été des alliés fidèles des occidentaux, membres de l'OTAN depuis 1955, les turcs s'estiment lésés que des pays qui n'étaient pas du clan occidental, comme la Pologne ou la Hongrie, le rejoignent avant eux. Non sans raison, ils comprennent cette situation comme un rejet culturel dû à leur confession musulmane, exacerbé

⁴ Ces instruments, PHARE, ISPA et SAPARD, couvrent presque tous les aspects techniques de la phase de pré-adhésion au cours de laquelle les pays candidats doivent harmoniser leur législation et leurs pratiques pour se conformer à l'acquis communautaire.

par les conséquences du 11 septembre 2001 et l'arrivée de l'AKP au pouvoir. Il serait pourtant indécent de la part des européens de ranger un Etat qui a choisi la laïcité depuis 75 ans dans la même catégorie que le régime des mollahs de Téhéran, ou de comparer l'AKP au FIS algérien. La laïcité, fondement kémaliste étroitement gardé par l'institution militaire, est aussi défendue par les dirigeants l'AKP, qui la considère d'ailleurs dans une acception plus proche du principe « européen » consistant à ne rien imposer dans le domaine de la pratique religieuse, mais à laisser les individus choisir. Refusera-t-on également un jour la Bosnie-Herzégovine, que les européens portent à bout de bras depuis les accords de Dayton, à cause de la religion musulmane ?

Les opinions publiques européennes, en particulier en France, ne l'entendent pas ainsi, et sont d'autant plus effrayés par la Turquie qu'elle connaît une explosion démographique sans commune mesure sur le continent. Peuplée de 35 millions d'habitants en 1970, elle a atteint cette année les 68 millions, soit un quasi doublement en 30 ans. Cet accroissement concerne surtout les populations les plus pauvres, et se concentre en outre dans les villes ou autour de celles-ci. La population urbaine est passée de 38% à 61% sur la même période. Ce prolétariat urbain est une cible facile pour les extrémistes, en particulier les islamistes fondamentalistes. Selon les projections, les turcs seront 85 millions en 2025. Ce péril menacerait non seulement l'identité chrétienne de l'Europe, mais également son économie tout entière si l'adhésion était réalisée.

Selon certains observateurs, c'est justement de l'intérêt de l'Europe de désamorcer cette bombe à retardement pendant qu'il en est encore temps, en intégrant la Turquie dans son système politique et économique. L'aide européenne permettrait le développement de l'agriculture, pour faire face aux besoins de subsistance de la population déshéritée, favoriserait son éducation et partant la maîtrise de la démographie. Cette évolution réduirait tout risque de contamination par la propagande islamiste, dans un pays où l'islam est une religion adoptée et non pas endogène. La Turquie serait ainsi arrimée solidement à l'ouest au lieu de risquer de basculer dans le fanatisme, comme l'Iran du Shah en 1980. Si tel était le cas, l'Europe serait déstabilisée sur son flanc sud-est, et aurait à faire face à une grave insécurité qui lui coûterait beaucoup plus cher que l'intégration de la Turquie en son sein.

1.3.2. Le chemin parcouru par la Turquie et les difficultés restantes

Les critères préalables que doit respecter tout candidat à l'UE ont été définis au Conseil européen de Copenhague, en juin 93. Ensuite sont initiées les négociations d'adhésion, puis un rapport de la Commission européenne évalue les performances du candidat et statue sur l'achèvement ou non du processus. Enfin, après décision du Conseil, un traité d'adhésion est signé par tous les Etats membres et le candidat. Il doit être ratifié par tous les Etats membres, par voie parlementaire, et par le candidat, par référendum.

Les critères de Copenhague portent sur trois grands domaines :

- Politique : une stabilité des institutions garantissant la démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et la protection des minorités.
- Economique : l'existence d'une économie de marché viable, la capacité à faire face à la pression de la concurrence et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union.
- Législatif : la capacité du pays à assumer ses obligations en tant que membre de l'Union et à aligner sa législation à l'acquis communautaire.

Malgré les progrès réalisés depuis l'Union douanière, la Turquie ne respecte pas encore tous ces critères, et notamment dans le premier domaine. M.Erdogan le reconnaît : Les efforts consentis n'ont pas été suffisants au cours des années passées. En mars 2001, l'Union européenne adopta un « partenariat d'adhésion », reflétant le point de vue du Conseil sur les priorités à respecter pendant la phase préparatoire. Ce document fut décliné en « programme national ». Or l'application de ce programme été étalée par le gouvernement de l'époque, pour ne pas froisser ses électeurs anti-européens. Les mesures prises ont d'abord consisté à amender 34 articles de la Constitution, puis un nouveau Code Civil a été voté, visant à mieux garantir la liberté d'association, l'égalité des sexes et la protection de l'enfance. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

En 2002, trois paquets législatifs ont été votés, un premier paquet relatif à la liberté d'expression, un second sur la liberté d'association et la liberté de la presse, et enfin, en août, le plus significatif, déclarant l'abolition de la peine de mort, et la levée de quelques restrictions aux droits des kurdes. Ces mesures ont été applaudies

par l'UE. Le nouveau gouvernement formé en novembre s'est dit résolu à accélérer le processus, et à parachever les réformes indispensables pour renforcer la démocratie, réduire le rôle de l'armée dans la vie politique et normaliser la situation des kurdes. Deux nouveaux paquets législatifs ont été déposés en décembre 2002 dans ce but.

Les difficultés structurelles sont également nombreuses dans le domaine économique et social. L'agriculture est sinistrée, c'est un secteur archaïque qui emploie une pléthore de travailleurs à faible productivité (40% de la population active). L'éducation et la santé sont sous-développées, et leur part dans le budget de l'Etat est très inférieure à la moyenne des pays membres. Enfin, la protection sociale n'existe que sous forme embryonnaire : pas d'allocations familiales, ni RMI, et couverture sociale limitée.

Il faudra donc beaucoup de volonté et de courage politique à M.Erdogan pour mener à bien les grands chantiers nécessaires au respect des critères de Copenhague. En décembre dernier, les Quinze se sont engagés de leur côté à renforcer le partenariat, à approfondir l'Union douanière et à augmenter leur aide financière de pré-adhésion. Dans la déclaration finale de conclusion de la présidence danoise, le Conseil « s'est vivement félicité des mesures importantes prises par la Turquie pour satisfaire aux critères de Copenhague, et a engagé son nouveau gouvernement à remédier aux insuffisances qui subsistent dans le domaine politique». Si les critères sont vérifiés en décembre 2004, alors l'UE engagera « sans délai » les négociations d'adhésion avec la Turquie.

1.3.3. Les clés de l'Europe entre les mains de M.Erdogan ?

La problématique de l'adhésion turque est devenue inséparable de la question chypriote. M.Erdogan a désormais les yeux rivés sur son rendez-vous avec l'UE en décembre 2004. Or comment prétendre respecter les critères politiques de Copenhague en occupant militairement un pays membre de l'UE ? Après l'échec de la rencontre de La Haye, en vue d'un accord sur la réunification de l'île, il lui faut trouver une solution pour prouver sa bonne volonté, si possible avant l'entrée en vigueur de l'adhésion de Chypre, le 1^{er} mai 2004.

Une partie à trois est donc engagée entre le gouvernement turc, l'UE et le MGK. L'UE, maintenant qu'elle a accepté une île divisée en son sein, souhaite néanmoins éviter d'en importer les problèmes inextricables dus à la partition. Elle encourage donc la lutte de M. Erdogan contre les militaires, pour qu'il parvienne à limiter leur pouvoir et à faire sauter le verrou du MGK sur Chypre nord. Pour ce faire, le premier ministre a lancé le chantier d'une nouvelle Constitution, destinée à remplacer celle de 1982 qui avait été taillée sur mesures par et pour les militaires après leur coup d'état de 1980. Elle instaurerait notamment le contrôle démocratique de l'armée, et permettrait la subordination de l'Etat-major au ministère de la défense, donc au pouvoir politique. C'est une tâche de longue haleine, car outre le changement de Constitution, il faut aussi changer les mentalités. Le rôle de gardien des valeurs kémalistes n'est pas encore remis en cause dans l'opinion publique.

L'UE et le gouvernement turc sont donc objectivement alliés contre un MGK toujours fort, mais qui a subi récemment quelques revers politiques :

-Les « arrangements techniques » dits de Berlin plus, entre l'OTAN et l'UE, qui permettent à l'UE de disposer d'un accès automatique aux moyens de l'OTAN pour des opérations militaires sous commandement européen, étaient bloqués par la volonté du MGK depuis deux ans. Au sommet de Copenhague, le problème a été réglé par les diplomaties turques et grecques, en incluant une clause stipulant que Chypre et Malte, non membres de l'OTAN, n'y participeront pas.

-Le Parlement a rejeté en mars 2003 le plan d'intervention en Irak élaboré par le MGK, et a interdit le stationnement des soldats américains sur son sol. Profitant d'un large soutien dans la population, opposée à la guerre, il a refusé de se cantonner au rôle de « chambre d'enregistrement » auquel le MGK voulait le réduire. C'est donc un succès relatif pour l'AKP, qui contribue toutefois à brouiller momentanément la Turquie avec son partenaire stratégique. Les USA ont déjà annoncé qu'ils suspendaient une partie de leur aide financière.

Malgré les pressions, le MGK ne semble pas enclin à abandonner sa place dans la vie politique, et la marge de manœuvre de Recep Tayyip Erdogan reste mince. La guerre en Irak complique l'échiquier, car elle divise les pays de l'UE, modifie les équilibres du Moyen-Orient et braque les projecteurs sur la question kurde, autre dossier en souffrance et qui rencontre l'hostilité du MGK. M. Erdogan navigue à vue en

essayant de se conformer aux vues européennes pacifiques, sans se mettre définitivement à dos les USA. Il a dans cette épreuve plus que jamais besoin du soutien de ses partenaires européens.

Ces derniers hésitent encore à s'engager dans une stratégie de non-retour avec Ankara, compte-tenu des craintes cristallisées dans leurs opinions publiques. Une incertitude plane également sur l'attitude des nouveaux membres, une fois l'élargissement effectif, en 2004. Il suffirait qu'un seul s'oppose à la candidature de la Turquie pour ruiner ses espoirs et ses quarante années d'efforts, irréguliers mais persévérants. La Grèce, président en exercice du Conseil européen, est désormais le meilleur allié de la candidature turque, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, trois ans seulement après qu'elle ait levé son veto au sommet d'Helsinki. Elle attend, elle aussi, un geste d'Ankara sur la question chypriote. Plus profondément, la décision « d'accepter » la Turquie relève d'une vision politico-philosophique de l'Europe, qui n'est pas encore mûre et qui prendra probablement une décennie chez les européens de l'ouest.

§§§

L'île d'Aphrodite apparaît ainsi comme l'enjeu majeur d'un imbroglio européen impliquant la Grèce, la Turquie, et l'ensemble de l'Union européenne. L'action des nouveaux dirigeants d'Athènes et d'Ankara, mais également le jeu en coulisse des Quinze, bientôt des Vingt-cinq, portent à croire que la situation ne restera pas figée. Alors qu'une partie de bras de fer entre le premier ministre de l'espoir et les forces kémalistes s'est engagée en Turquie, il reste à examiner la situation dans l'île, les aspirations des chypriotes et les points bloquants.

Deuxième partie

Le diagnostic de la fracture chypriote et les indices d'un prochain règlement

2.1. LES FACTEURS ENDOGENES

2.1.1. Les fondements du problème entre les deux communautés

Depuis 1974, toutes les négociations sous l'égide de l'ONU ont échoué, malgré le talent et la persévérance des négociateurs onusiens. Les hommes politiques chypriotes ont été peu renouvelés, surtout dans la partie nord où règne toujours Rauf Denktash qui est resté intransigeant sur ses positions. Depuis la partition, les questions essentielles au cœur du désaccord entre les deux parties de l'île peuvent se résumer à quatre points principaux : la mise en place des institutions d'une fédération bicommunautaire, le partage du territoire, le droit au retour des réfugiés et la sécurité.

En ce qui concerne le partage du pouvoir, il s'agit d'un problème de fond qui n'avait été réglé que de manière théorique lors de la proclamation de l'Etat chypriote, le 16 août 1960. Les deux parties avaient été déçues par les conditions de ce mariage non consenti, mais arrangé par la puissance coloniale britannique avant son départ, alors que les chypriotes grecs aspiraient à l'Enosis⁵ et les chypriotes turcs au Taksim⁶. Après la tragédie de 1974, le président chypriote grec, Mgr Makarios, et le leader chypriote turc signèrent à Vienne en 1977 des accords visant à l'établissement d'une « République fédérale, bi-zonale et bicommunautaire ». Mais ils n'ont jamais pu être appliqués, car ce terme ne revêtait pas même signification pour les deux parties. La vision de M.Denktash est celle d'une confédération, chaque Etat étant indépendant, et cela a conduit à l'auto-proclamation de la RTCN en 1983. Pour les chypriotes grecs, il ne peut en être ainsi, car cela signifie l'affaiblissement de la République de Chypre. Ils ont toujours défendu l'idée d'un Etat unique, qui est le véritable instrument de préservation de la souveraineté et de l'indépendance.

⁵ Rattachement à la Grèce

⁶ Partition de l'île

Quelle que soit la nature ce pouvoir central, la représentation des deux communautés au sein des institutions créé aussi un litige, car les chypriotes turcs souhaitent adopter la répartition 50-50, alors que les chypriotes grecs veulent une répartition proportionnelle à la population, c'est à dire 70% pour eux. La question de la présidence les divise également, les chypriotes grecs étant favorables à une présidence bicéphale et les chypriotes turcs à une présidence tournante.

L'idée d'une île bi-zonale est bien ancrée dans les esprits des deux communautés, mais la position de la ligne de partage continue de déchirer les négociateurs. Les chypriotes grecs visent la récupération d'une partie des territoires occupés par la RTCN, et demandent de fixer la frontière sur une ligne approximative Famagouste-Nicosie-Morfou. Cette exigence est motivée en particulier par des considérations économiques. En effet, le territoire de la RTCN représente 37% de l'île, mais 65% des terres cultivables et 60% des ressources en eau pour l'irrigation.. Il recèle donc les terres agricoles les plus fertiles, ainsi que les côtes les plus touristiques. Cette revendication est évidemment mal accueillie par la RTCN, dont l'économie est fondée en grande partie sur l'exportation des agrumes. Tout au plus accepte-t-elle un marchandage au sujet de la ville de Varosha, au sud de Famagouste, naguère prospère station balnéaire, aujourd'hui cité fantôme dans la zone tampon.

La question du droit au retour est tout aussi cruciale : dans l'hypothèse d'une fédération bi-zonale, les réfugiés des deux communautés pourront-ils retrouver les biens qu'ils ont laissés en 1974, s'ils se trouvent dans la zone administrée par l'autre communauté ? Les chypriotes grecs ont toujours répondu concrètement à cette question, en préservant les biens laissés au sud par les chypriotes turcs. Un système de location de ces biens, organisé par le ministère de l'Intérieur, permet à tout moment leur rétrocession à leur propriétaire. Du côté turc, les autorités ont au contraire choisi en 1975 d'attribuer les propriétés des chypriotes grecs qui avaient fui l'avancée des troupes turques au réfugiés chypriotes turcs arrivant du sud de l'île. Elles ont établi des titres de propriété qu'elles peuvent difficilement remettre en cause aujourd'hui.

Enfin, le dernier point de divergence est la manière d'assurer la sécurité de l'île. Pour les autorités chypriotes turcs, le maintien de l'armée turque à Chypre est une condition sine qua non de tout règlement du problème insulaire. Cette position est inacceptable pour les chypriotes grecs, qui considèrent la force turque comme une

menace, et exigent une démilitarisation de l'île. Pour ôter à la Turquie, comme à la Grèce, toute tentation d'intervenir dans le futur, ils demandent également l'abrogation du traité de garantie de 1960.

Ces positions tranchées ont été défendues âprement par les leaders des deux communautés, mais les mentalités ont évoluées depuis 1974. Des aspirations nouvelles se développent chez les chypriotes et les débats sont nombreux sur la réunification.

2.1.2. Les interrogations des chypriotes turcs

Après avoir cru pendant plus de vingt ans à l'essor de leur économie, grâce aux atouts agricoles, à l'ouverture du marché anatolien et à l'aide financière d'Ankara, tous les chypriotes turcs peuvent aujourd'hui faire le constat d'un échec cuisant, à fortiori en se comparant à la partie sud. Le PIB par habitant n'est que de 4500 dollars, contre le triple dans la partie grecque.

Cette anémie du système est due en partie au départ des chypriotes grecs en 1974, qui depuis l'époque ottomane étaient les moteurs du commerce, alors que leurs compatriotes turcs étaient plutôt voués à l'administration. Elle est aussi une conséquence directe de la mise au ban de la RTCN par la communauté internationale : le manque de crédit bancaire et l'embargo sur l'exportation des agrumes vers l'Europe ont limité de manière drastique le développement de la partie nord. Plus grave encore est le « blocus » de la part de la République de Chypre, qui a déclaré illégaux les ports de Famagouste et Kyrénia, ainsi que l'aéroport d'Ercan. Toute entreprise étrangère qui s'y aventure se voit interdire l'accès au sud, ce qui est très dissuasif. Ce « blocus » fait perdre beaucoup d'argent à la RTCN, principalement dans le tourisme, qui est asphyxié⁷.

Ces difficultés ont accentué la dépendance de la RTCN à l'égard d'Ankara. La Turquie sert de débouché principal à l'agriculture (55% de la production part l'Anatolie) et assure, grâce à l'aide financière directe, 75% du budget annuel. Cette dépendance légitime au yeux de Rauf Denktash la partition définitive, la RTCN

⁷ Chaque année, 2,5 millions de touristes visitent la partie sud, contre moins de 400 000 pour la partie nord qui a pourtant un potentiel équivalent.

ayant tourné le dos économiquement à sa rivale. Au contraire, pour une partie de la population, elle encourage un risque latent d'annexion par la Turquie. Le différentiel nord-sud est plutôt considéré à ses yeux comme une raison majeure d'accélérer la réunification, pour profiter du dynamisme économique du sud.

Une autre inquiétude concerne le processus en cours de « turquisation » de la population. En effet, l'émigration est élevée, en raison des sombres perspectives économiques et politiques. La diaspora chypriote turque est concentrée à Londres, à Sydney et au Canada. Elle est compensée par une immigration en provenance d'Anatolie, qui fait suite à l'installation à partir de 1975 d'une première vague de paysans et de bergers pour exploiter les terres laissées en jachère par les chypriotes grecs. Ces nouveaux colons, souvent pauvres et sans qualification, acceptent des emplois sous-payés. Ils s'établissent surtout dans les villes, ce qui a nécessité des programmes de logements sociaux à Nicosie-nord, et obtiennent facilement la nationalité.

Les chypriotes turcs sont contrariés par ce double mouvement migratoire, qui tend à les réduire à l'état de minorité. Ils critiquent également la concurrence créée par la main d'œuvre turque à bon marché, et stigmatisent l'augmentation de l'insécurité urbaine que les prolétaires turcs suscitent.

En fait, ces nouveaux immigrants sont les pions de Rauf Denktash, qui a encouragé leur arrivée, car ils constituent une arme dans son combat pour la souveraineté et la partition. Ils adhèrent naturellement au discours séparatiste, car la réunification les priverait des biens dont ils jouissent. Ils forment la base de l'électorat du dirigeant de la RTCN. Une grande partie de la population chypriote turque les rejette, et voit désormais dans la réunification le seul moyen de contenir l'immigration et de favoriser le retour de la diaspora.

Enfin, l'opposition déclarée entre chypriotes et colons réside aussi dans une différenciation religieuse et culturelle. Les insulaires sont peu attachés à l'islam sunnite, et pratiquent irrégulièrement. Les mariages sont le plus souvent des actes civils. Cette tendance est le fruit de la sécularisation encouragée par les britanniques. Au contraire, les colons sont assidus et fournissent la plupart des imams des mosquées. L'identité chypriote s'exprime aussi à travers les traditions culinaires et

artistiques, et par des valeurs partagées avec leur frères du sud : tolérance, sens de l'hospitalité et du pardon.

Cette perception identitaire rapproche les chypriotes des deux côtés de la zone tampon, et constitue une première étape vers la réconciliation. Au sein de la RTCN, il est finalement apparu une bipolarisation de l'opinion, basée schématiquement sur la distinction entre insulaires et colons, les premiers globalement favorables à la réunification, même si elle exige des concessions, les second partisans du rapprochement avec la Turquie pour se prémunir de la menace des chypriotes grecs.

2.1.3. Le rêve des chypriotes grecs

La société chypriote grecque se présente aujourd'hui apaisée et consensuelle. L'émancipation de la République de Chypre vis à vis de la Grèce est considérée comme acquise, ce qui est une transformation radicale par rapport à la quête de l'Enosis qui prévalait avant la déclaration d'indépendance. Les chypriotes grecs se sont identifiés à leur République. Ils sont fiers de sa réussite économique, fondée sur l'essor du secteur tertiaire. Le tourisme, mais également la banque, l'assurance et la flotte de commerce sont des activités florissantes. La guerre du Liban a profité à l'île, quand Beyrouth a perdu son rôle de capitale financière de la région.

Cependant, la population demeure profondément marquée par les événements de 1974. Deux cent mille chypriotes grecs ont fui le nord, soit expulsés par l'armée turque, soit de leur propre initiative, en pensant revenir après les événements. Ces paysans se sont entassés dans les cités côtières de Limassol, Larnaca et à Nicosie-sud. Ils y ont reproduit leurs habitudes de vie, créé des associations et n'ont rien abandonné de leur passé. Leur aspiration à revenir chez eux est toujours vivace, comme en témoigne la pratique du conseil municipal « fantôme » : chaque ville du nord abandonnée continue les réunions de son conseil municipal, pour discuter des questions d'aide sociale aux réfugiés ou de promotion culturelle de la cité. De même, chaque circonscription du nord a son député au Parlement du sud, et les deux sièges épiscopaux du nord sont maintenus. Les réfugiés conservent d'autant plus l'espoir retrouver leur maison qu'ils peuvent parfois l'apercevoir au delà de la ligne démarcation, par exemple à Nicosie, où la zone tampon est étroite. Leur rêve de retour s'imprègne de frustration au fur et à mesure que le temps passe.

La communauté des réfugiés, qui représente encore un tiers de l'électorat aujourd'hui, constitue un véritable aiguillon politique qui milite pour la réunification, mais accompagnée d'un droit au retour pour les anciens propriétaires et de gains territoriaux destinés à reloger les autres. C'est en fait un sentiment partagé à l'unanimité par les chypriotes grecs, qui considèrent qu'il s'agit d'un droit imprescriptible, d'autant plus que les biens abandonnés par les chypriotes turcs ont été préservés pour une restitution future.

Le rêve de la réunification anime la plupart de chypriotes grecs. La partition leur semble scandaleuse car ils ressentent une réelle fraternité avec leur voisins du nord, forgée par plusieurs siècles de vie commune. Il est symptomatique de noter que l'histoire de la partition est comme réécrite par les chypriotes grecs pour stigmatiser le rôle de la Turquie, de la Grèce et de la Grande-Bretagne, en minimisant le conflit intercommunautaire et l'implication de la communauté musulmane. Le principe de non-spoliation des biens laissés par les chypriotes turcs peut être interprété comme preuve que les chypriotes grecs n'ont jamais renoncé à leur volonté de vivre ensemble. Un autre indice est le souci d'entretien des mosquées du sud. Qu'il s'agisse des lieux saints islamiques comme le Hala Sutan Tekke ou de la plus modeste mosquée de village, tous sont entretenus et ne souffrent d'aucune déprédation. L'identité chypriote est en fin de compte ressentie de la même manière au nord et au sud, il en va de même du rejet du turc. Ce dernier est considéré comme un barbare, responsable de la destruction des églises orthodoxes du nord. Cette aversion atteint son point culminant vis à vis des forces d'occupation turques.

Sur la question de la réunification, il n'y a pas vraiment de débat interne, car elle constitue un objectif unanime des partis politiques, avec cependant quelques variantes. Le DISY, le parti de l'ancien président Glafcos Cléridès, situé à droite, prône l'ouverture. Les plans de l'ONU sont des occasions à saisir car le temps joue contre les chypriotes grecs en permettant à la RTCN de se renforcer. Ce réalisme politique a été mis en œuvre pendant dix ans par Glafcos Cléridès au cours des « rounds » successifs de négociation, mais sans succès face à l'intransigeance de son homologue du nord. Le nouveau président, Tassos Papadopoulos, 69 ans, de centre droit, est réputé plus ferme. Il est soutenu par l'AKEL, le parti communiste, et a fait campagne sur le reproche au président sortant de privilégier la réunification aux dépens des soucis internes de l'île. Sa position vis à vis du plan Annan est qu'il est

encore insuffisant en ce qui concerne le retour des réfugiés. Certaines voix se sont exprimées, selon lesquelles l'élection de M.Papadopoulos risquait de compromettre la réunification. Les événements récents leur ont donné provisoirement raison, mais sur le moyen terme, il ne peut ignorer une opinion publique qui s'est encore prononcée récemment à 81% pour la réunification. Enfin, l'AKEL et le DISY, pourtant éloignés idéologiquement, ont des positions assez convergentes sur la résolution du problème chypriote. Il ne devrait donc pas y avoir de rupture dans le discours de Nicosie-sud.

2.2. LES ACTEURS OPPOSES A LA REUNIFICATION

2.2.1. L'omniprésence de Rauf Denktash

Le principal obstacle local à la résolution du problème chypriote est l'irréductibilité farouche proclamé depuis 30 ans par le dirigeant de la RTCN, Rauf Denktash. Sa présence continue dans tous les pourparlers communautaires infructueux depuis la partition de l'île cristallise sur sa personne le refus systématique de tout compromis.

Né à Paphos en 1924, avocat formé à Londres, il est de la même génération que M.Cléridès, mais a été son éternel opposant. Il a forgé sa culture politique à la lecture de Mustafa Kémal et des historiens nationalistes turcs qui exaltaient la grandeur de la nation turque dans les années 30. Dès 1950, il milite pour le Taksim : « la partition ou la mort » est son slogan, et son séparatisme est resté inchangé au cours des transformations de Chypre depuis 50 ans. Exilé en Turquie après les incidents intercommunautaires de 1963, il en revient en 1968 et devient le leader de la communauté chypriote turque en 1970. Il n'a plus quitté cette responsabilité depuis, et a été élu continûment président de la RTCN depuis 1985. Bien qu'il se soit soumis aux règles du jeu démocratique, il a en réalité empêché toute alternance.

En premier lieu, sa personnalité charismatique explique son maintien au pouvoir. Beaucoup de chypriotes turcs l'appellent encore le ghazzi, l' élu d'Allah. Ce titre, attribué autrefois aux guerriers les plus valeureux, souligne la vision de protecteur que ses compatriotes ont de lui. Les combats militaires qu'il a mené dans les années 50, puis sa lutte politique sont perçus comme des sacrifices qu'il consent pour sa communauté.

En second lieu, il a mis en place un système clientéliste depuis des années et a usé de tous les leviers que sa position lui permettait. Il a fait modifier la Constitution pour pouvoir exercer plus de deux mandats consécutifs. Entre les deux tours de l'élection présidentielle d'avril 2000, il a fait pression sur son rival pour qu'il abandonne la compétition, alors qu'il avait recueilli 30% des suffrages au premier tour. Les grands médias sont contrôlés par ses proches, ainsi que la justice.

En dernier lieu, la rhétorique dont use Rauf Denktash à l'égard de ses contradicteurs est imparable. Accusée d'être des traîtres et des anti-turcs, l'opposition ne peut être que discréditée au sein d'une population qui s'identifie à 60% à la mère-patrie, en particulier les colons turcs. Elle est donc réduite à jouer les faire-valoir d'un semblant de démocratie. Les partis d'opposition, dits fédéralistes⁸, n'ont jamais pu présider aux affaires depuis la création de la RTCN.

La mainmise du parti de Rauf Denktash, le Parti de l'unité nationale (PUN), sur la vie politique de Chypre-nord est donc due uniquement à la personnalité de son vieux leader. Or, la prochaine présidentielle a lieu en 2005, et les paramètres sont nombreux et encore inconnus : le soutien du MGK peut se relâcher selon l'évolution du rapport de forces face au gouvernement turc, la montée du courant anti-turc au sein des chypriotes de souche peut faire gonfler les suffrages des partis fédéralistes, enfin des élections anticipées peuvent survenir en raison de l'âge de M.Denktash.

Si le leader de la RTCN est bien le verrou du processus de réunification, il n'est pas déraisonnable de penser que ce verrou pourra sauter dans l'avenir, cette hypothèse étant liée à l'évolution de la politique d'Ankara.

2.2.2. La mainmise des mafias

L'ensemble de Chypre souffre de la criminalisation de l'économie. En effet, l'île étant un nœud de communication entre le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe, elle présente une position qui la prédispose aux trafics en tout genre. C'est une plaque tournante du trafic de drogue, du blanchiment d'argent sale et du trafic

⁸ Les partis fédéralistes, opposés au PUN, sont au nombre de 3 : le Parti républicain turc (CTP), le Parti de la libération communautaire (TKP), et le mouvement d'union patriotique (YBH)

d'armes. Cependant, les caractéristiques sont différentes dans les deux parties de l'île.

Au sud, il est évident que le statut off-shore de nombreuses sociétés offre un écran favorable aux activités illicites. Par exemple, de telles sociétés auraient permis de contourner l'embargo contre l'Irak, en procédant à l'acheminement d'armes au moyen des navires chypriotes. Depuis la marche vers l'UE, le gouvernement a pris des mesures strictes pour surveiller les entreprises extra-territoriales, imposant le contrôle bancaire, et limitant les dépôts en liquide. Il a fait de même dans la lutte contre le trafic de drogue, provenant du Liban et transitant vers la Grèce, et obtient des résultats.

Cette assainissement des circuits de l'économie souterraine dans le sud reporte l'activité des mafias dans la partie nord, qui grouille d'activités illégales. L'observatoire géopolitique des drogues a signalé l'étendue du trafic de stupéfiants en RTCN, qui constituerait à la fois une plate-forme d'envoi d'héroïne vers l'Europe et de transit de cocaïne de l'Amérique du sud vers le Moyen-Orient. Des enquêtes récentes ont montré également que le blanchiment d'argent sale était effectué dans les banques et les casinos du nord de l'île. La collusion entre mafias, loups gris, et politiciens a été établie en 1998 de manière certaine par la « commission Susurluk ». Le parti PUN est également soupçonné de couvrir de tels trafics .

L'ampleur de ces activités clandestines constitue manifestement un frein à la réunification, car les bénéficiaires et leurs appuis sont déterminés à conserver leurs juteux profits. S'il est probable que les efforts du gouvernement de M.Papadopoulos, visant à diminuer l'opacité des sociétés off-shore et combattre le trafic de drogue, continueront de porter leur fruit, aucun plan de lutte n'est actuellement lancé en RTCN. C'est donc une affaire de volonté politique, qui n'est pas encore à l'œuvre, mais qui devra s'affirmer dans ce domaine.

2.3. LES RAISONS D'ESPERER

2.3.1. Le plan de Kofi Annan toujours sur la table

Le plan de réunification du secrétaire général de l'ONU n'est pas un plan « sorti du chapeau » dans la précipitation, un mois avant le sommet de Copenhague. C'est le fruit de plusieurs années d'efforts internationaux et de navettes

diplomatiques. Il est fondé sur le modèle suisse, mais ressemble aussi au modèle bosniaque mis en œuvre par les accord de Dayton, en 1995. Il s'agit en effet de créer un seul Etat commun (Common State) représentant Chypre au plan international, mais composé de deux entités de statut égal (Component States), l'une chypriote grecque et l'autre chypriote turque, liées par un « partenariat indissoluble » avec le gouvernement de l'Etat commun. Les deux Etats constituants auraient leur propre Constitution, et exerceraient souverainement tous les pouvoirs dont l'Etat commun n'est pas investi par la Constitution commune. Ils auraient donc de larges attributions administratives, et seraient liés par des accords de coopération, secteur par secteur. Le point capital est qu'il n'existerait qu'une seule citoyenneté (art3), les ressortissants de chaque Etat constituant jouissant d'une « citoyenneté » interne. Pendant une période de transition de trois ans, l'île serait dirigée par deux coprésidents. Par la suite, un système de présidence et de vice-présidence tournantes serait institué. Le Parlement de l'Etat commun serait bi-caméral, chaque chambre regroupant 48 membres. Les députés seraient répartis proportionnellement à la population de chaque Etat constituant, et les sénateurs seraient répartis à égalité.

Les chypriotes grecs, crispés sur le retour des réfugiés, obtiendraient partiellement satisfaction : ils récupérerait la ville de Varosha, la plaine de Mésaoria et la région de Morfou, qui comprend de vastes plantations d'agrumes, ce qui correspond à 9% des territoires occupés. 92 000 chypriotes grecs seraient autorisés à se réinstaller au nord, pendant que 50 000 chypriotes turcs devraient être déplacés. Enfin, dernier point, le Traité de garantie resterait en vigueur, et l'Etat commun comme les Etats constituants seraient démilitarisés. Des forces grecque dans la partie sud et turque dans la partie nord stationneraient pour garantir la sécurité, mais dans une limite de 5000 hommes chacune. Les unités de réservistes actuelles seraient donc dissoutes.

Lors de l'ultime réunion de La Haye, le 10 mars, Kofi Annan souhaitait obtenir la tenue de référendums séparés et simultanés dans les deux parties de l'île le 30 mars 2003. La partie chypriote grecque était disposée à donner son accord à cette consultation, mais M.Dentkash affirma d'emblée qu'elle n'aurait pas lieu car le plan était « inacceptable », en raison des restitutions de territoire. Il qualifia le plan Annan « d'usine à gaz, dont personne dans l'entourage de Kofi Annan ne connaît exactement les détails ».

Au-delà de ces propos excessifs, il est évident qu'il n'y a pas d'autre arrangement possible que le modèle proposé par M. Annan. Il apporte une réponse aux fondements du différend entre les deux communautés, détaillés au paragraphe 2.1.1, et constitue l'aboutissement de 20 années de négociations. Il peut encore être ajusté par la discussion, en particulier sur le périmètre des territoires à restituer. Il faut avant tout que la partie chypriote turque accepte le principe même de la souveraineté unique, mais pour R. Denktash, cela signifie l'abandon du dogme de l'indépendance de la RTCN.

2.3.2. La jeunesse pro-fédéraliste de Chypre-nord

Quels force pourra faire plier R. Denktash, après 50 ans de crédo séparatiste ? C'est peut-être la jeunesse chypriote turque, formée dans les six universités de RTCN, dont la principale est Famagouste. Cette faculté est prisée pour la qualité de son enseignement et ses diplômés sont reconnus en Turquie, mais aussi en Angleterre et aux USA. Ses étudiants ont pris la tête d'un mouvement de contestation anti-Denktash depuis la fin 2002.

Décus du déclin de leur communauté, de l'isolement que leur impose leur président et de l'asphyxie causée par l'embargo, ils aspirent à l'ouverture vers l'UE et ne comprennent plus que l'opportunité qui leur est offerte par l'ONU ne soit pas enfin saisie. Fait exceptionnel, une manifestation de 30 000 chypriotes turcs a eu lieu le 26 décembre à Nicosie pour réclamer la réunification. Drapeau européen en tête, ils ont défilé en criant « Denktash, signe le plan Annan ou démissionne ! ».

Abandonné par son peuple, déstabilisé par cette manifestation inhabituelle, il répondit qu'il ne démissionnerait que si Ankara lui retirait sa confiance. Fidèle à son habitude des imprécations, il prétendit que les manifestants étaient des corrompus, prêts à vendre leur conscience pour des euros. Il a ainsi démontré à ses concitoyens qu'il était indifférent à leur opinion, et qu'il ne prenait ses directives qu'auprès du pouvoir militaire turc. Cela est un aveu très grave qui pourrait marquer le début d'un processus de rupture entre l'opinion publique et le vieux ghazzi.

Si le gouvernement turc de M. Erdogan accentuait sa pression, un revirement ne serait pas impossible. Il faudrait bien sûr que le soutien du MGK à sa marionnette s'affaiblisse. Cette hypothèse replace à nouveau le problème de Chypre dans le cadre

extra-insulaire. Il reste donc à clarifier le rôle sous-jacent de l'acteur américain dans ce dossier multiple.

2.3.3. Le jeu de Washington en filigrane

Washington joue indirectement un rôle très actif en exerçant des pressions sur toutes les parties au conflit, et notamment sur la Turquie et sur la RTCN. De la même manière qu'ils aident les pôles de stabilité du Moyen-Orient que sont l'Egypte et la Jordanie, les Etats-Unis soutiennent la Turquie dont le rôle géostratégique en Méditerranée orientale est primordial. Un partenariat stratégique est établi entre les deux pays depuis 1955.

A ce titre, les Américains plaident ouvertement pour l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, adhésion qui leur apparaît comme le moyen idéal de "stabiliser" ce gigantesque Etat musulman et laïc. Ainsi, ils se sont engagés à de nombreuses reprises, au plus haut niveau de l'Administration, pour calmer les tensions frontalières récurrentes entre la Turquie et la Grèce qui constituaient un handicap au rapprochement avec l'Union, comme la crise de l'îlot d'Imia en 1996. Ils sont intervenus également à l'occasion de la crise des missiles sol-air de Chypre en 97-98. Lors du Conseil européen de Copenhague, ils ont exercé, sans succès, des pressions répétées auprès de certains gouvernements des Quinze afin que la candidature de la Turquie soit reconnue au plus vite. Washington a récemment rappelé au gouvernement turc que s'il souhaitait faire avancer sa candidature auprès de l'Union européenne, il lui faudrait trouver une solution au problème chypriote, et qu'il n'était pas souhaitable d'empêcher l'adhésion à l'UE de Chypre divisée.

En ce qui concerne la RTCN, c'est sous les pressions américaines que Rauf Denktash, après avoir refusé en septembre 2001 une invitation de l'ONU pour reprendre les discussions, a finalement changé d'avis et s'est assis à la table des négociations. Quand il est tombé malade à la fin 2002, c'est aux Etats-Unis qu'il s'est fait soigner dans un premier temps, et c'est depuis un hôpital de New York qu'il a pris connaissance du plan de paix proposé par Kofi Annan. Il a été soumis dans le cadre de ces négociations à de fortes pressions, autant turques qu'américaines.

La solution au conflit chypriote passera donc certes par un accord entre les deux communautés de l'île, sous les auspices de leur tutelle respective, mais sans les

pressions « amicales » de Washington, les acteurs locaux risquent de camper sur leur positions. Le jeu de Washington visant la recherche de la stabilité régionale, il est clair qu'il ne resterait pas indifférent à un pourrissement de la situation.

Conclusion

L'étude des rapports de forces et des buts poursuivis par les différents acteurs permet en définitive un optimisme raisonné en ce qui concerne la solution prochaine de la question chypriote. Les facteurs d'espoir résident dans la normalisation rapide des rapports entre Athènes et Ankara, sous l'impulsion de nouvelles équipes dirigeantes, la stratégie résolument pro-européenne du gouvernement turc issu des élections législatives de novembre 2002, et la revendication de plus en plus ouverte des habitants de l'île, le lien entre les chypriotes de souche des deux côtés de la « ligne verte » se renouant par réaction à la politique séparatiste du leader de la RTCN. En revanche, les obstacles mis en évidence sont tous liés directement ou indirectement au rôle prépondérant, mais néfaste, qu'exerce le MGK sur la vie politique en Turquie.

Un bras de fer s'est engagé entre les militaires kémalistes et les dirigeants de l'AKP. De son issue dépendra le sort de l'île, la victoire du MGK signifiant à terme la reconnaissance de la RTCN et la consécration définitive de la partition. Le premier ministre Recep Tayyip Erdogan a donc besoin du soutien des Quinze et des Etats-Unis dans cet affrontement. Le contexte international de cette année 2003 n'y est guère favorable, car la guerre en Irak a envenimé les relations entre la Turquie, les USA et l'Europe, et a relégué la question chypriote au second rang des préoccupations. La question est pourtant d'actualité, en raison de l'échéance du prochain examen de la candidature de la Turquie en décembre 2004, et conditionne non seulement la stabilité de la région, mais également celle de la charnière Europe/Asie/Moyen-Orient.

Une pincée de politique-fiction avant de refermer ce mémoire : la démilitarisation de Chypre, prévue à l'article 6 du plan de réunification de l'île proposé par Kofi Annan, a pour corollaire le retrait de la majorité des forces turques. L'observation du processus de paix pourrait être confié à une force de l'Union européenne, qui prendrait la relève de l'UNFICYP présente sur le territoire depuis 1964. Ce serait un démonstration forte de « l'opérationnalité » de la défense

européenne, et de la volonté politique des futurs Vingt-cinq de faire de la PESD une réalité tangible.

Annexe1 : Chronologie depuis l'indépendance de Chypre

	Chypre	Grèce	Turquie
1960	Proclamation de l'indépendance de la République de Chypre, dirigée par un président grec, l'archevêque Makarios.		Premier coup d'état militaire
1963	Suite à des propositions de modifications constitutionnelles du président Makarios, qui sont perçues par la communauté turque comme visant à abolir les règles essentielles du partage communautaire du pouvoir et à restreindre les droits de la minorité turque, des violences intercommunautaires se déclenchent. Au mois de décembre, les affrontements font plus de 130 morts		Signature d'un accord d'association avec la CEE.
1964	<u>4 mars</u> :Résolution 186 créant l'UNFICYP (Force de l'ONU chargée du maintien de la paix à Chypre) forte de 7000 hommes, chargée d'assurer la surveillance des lignes du cessez-le-feu et le maintien de la zone tampon. <u>16 septembre</u> : Le secrétaire général des Nations unies désigne Galo Plaza, ancien président équatorien, médiateur de l'ONU pour Chypre. En 1965 , il conclue à la nécessité de contacts et de réunions régulières entre les deux parties pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.	<u>Mars</u> : mort du roi Paul, remplacé par son fils Constantin II	
1967		<u>21 avril</u> : Début de la dictature des colonels. Le roi part en exil 6 mois plus tard.	
1972	<u>19 décembre</u> : Signature d'un accord d'association entre la République de Chypre et la Communauté européenne. Il entre en vigueur le 1er juin 1973.		
1974	<u>15 juillet</u> : Mgr Makarios est renversé par un coup d'État de la garde nationale chypriote, encouragé par la junte militaire au pouvoir à Athènes depuis le 21 avril 1967, qui place à la présidence un ennemi déclaré des Turcs, Nicolas Sampson, favorable à l'Enosis. L'opération fait 200 morts Chypriotes-grecs. <u>24-30 juillet</u> : Les trois puissances garantes de l'indépendance de Chypre (Royaume-Uni, Grèce et Turquie) réunies à Genève, instituent une "zone de sécurité" tenue par les Casques bleus de l'ONU et reconnaissent l'existence de deux administrations autonomes. Elles se réunissent à nouveau en août. A la suite de ces événements, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte un certain nombre de résolutions qui élargissent le mandat de l'UNFICYP afin que la Force puisse surveiller le cessez-le-feu de facto déclaré le 14 août 1974 ainsi que la zone tampon entre les lignes de la Garde nationale de Chypre et des forces turques et chypriotes turques.	<u>23 juillet</u> : Chute des "colonels" au pouvoir à Athènes et fin du putsch à Nicosie, où le chef du Parlement Glafcos Cléridès assure l'intérim. Constantin Karamanlis, de retour d'exil, reprend le pouvoir <u>Août</u> : Caramanlis retire la Grèce du commandement intégré de l'OTAN pour protester contre le lâchage des USA pendant la crise.	<u>20 juillet</u> : Le Premier ministre turc, Bulent Ecevit, ordonne l'opération "Attila". Les troupes turques débarquent à Kyrenia dans le nord de Chypre pour une "opération de paix qui vise à protéger les Chypriotes-turcs". <u>14-16 août</u> : L'armée turque progresse vers l'est et occupe le nord de Chypre, soit 38% du territoire, entraînant la partition de l'île et poussant à l'exil 80 000 Chypriotes grecs.
1974	<u>1er novembre</u> : L'Assemblée générale de l'ONU vote la résolution 3212 demandant le renforcement de l'UNFICYP pour contrôler la "ligne verte" ou		

	"ligne Attila" de 180 kilomètres qui coupe l'île et la capitale Nicosie d'est en ouest. <u>7 décembre</u> : Mgr Makarios revient à la présidence jusqu'en 1977.		
1975	<u>13 février</u> : Le dirigeant chypriote-turc Rauf Denktash proclame "l'Etat autonome, laïc et fédéré de Chypre". <u>2 août</u> : G. Cléridès et R. Denktash signent à Vienne à l'issue d'un cycle de négociations intercommunautaires, un accord sur l'échange de populations : 110 000 Chypriotes turcs sont regroupés au Nord ; 585 000 Chypriotes grecs (dont 180 000 refoulés du Nord) s'installent dans le Sud.	Nouvelle Constitution promulguée par Karamanlis	
1976	Rauf Denktash est élu « Président de l'Etat fédéré turc de Chypre »		
1977	<u>12 février</u> : Rauf Denktash et Mgr Makarios signent à Vienne, sous l'égide de l'ONU, un accord basé sur le principe d'un Etat fédéral bi-communautaire, bi-zonal et non-aligné. <u>3 août</u> : Mort de Mgr Makarios, entraînant l'arrêt des négociations et la remise en question de l'accord précédent.		
1980		<u>Mai</u> : Karamanlis élu président de la République. <u>Octobre</u> : La Grèce réintègre le commandement de l'OTAN	3 ^{me} coup d'état militaire
1983	La République turque de Chypre-Nord (RTCN) est proclamée, mais reconnue uniquement par Ankara.		
1988		<u>30 janvier-2 février</u> : Première rencontre, depuis dix ans, des chefs de gouvernement grec et turc, à Davos en Suisse.	
90	<u>3 juillet</u> : Le gouvernement de la République de Chypre demande son adhésion à la Communauté européenne. Rauf Denktash et Ankara menacent d'intégrer totalement la RTCN à la Turquie		
92	<u>10 avril</u> : La résolution 750 du Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme l'indépendance, l'intégrité territoriale et la citoyenneté unique de l'île, dans le cadre d'une fédération bi-communautaire et bi-zonale. <u>25 novembre</u> : La résolution 789 du Conseil de sécurité de l'ONU désigne la partie turque comme unique responsable du manque de progrès dans les négociations et demande une "diminution sensible" des forces turques présentes		
93	<u>14 février</u> : Glafcos Cléridès est élu président de la République de Chypre, 19 ans après son intérim consécutif à la fin du putsch de 1974. <u>30 juin</u> : La Commission européenne estime "recevable" la demande d'adhésion de Nicosie et souligne que le gouvernement chypriote l'a faite "au nom de toute l'île". <u>Novembre</u> : La Grèce et Chypre signent un accord de défense commune.		
95	<u>6 mars</u> : confirmation de la recevabilité de la demande d'adhésion de la République de Chypre.	Costis Stéphanopoulos président de la République	

96	Série d'incidents sur la "ligne verte" et dans la zone tampon.	Janv : Costas Simitis succède à Andréas Papandréou comme premier ministre	
98	<u>30 mars 03</u> : Les négociations d'adhésion de la République de Chypre avec Bruxelles débutent. La Turquie et la RTCN officialisent la création d'un "conseil d'association" parallèle au conseil d'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne.		
99	<u>5 février</u> : Le gouvernement de la RTCN rejette le déploiement d'une force internationale sur l'île, réclamée par la partie chypriote grecque le 3 février.		Bülent Ecevit premier ministre
2001	<u>4 novembre</u> : Le Premier ministre turc Bulent Ecevit évoque de nouveau une possible annexion de la partie nord de l'île si la partie grecque adhère à l'UE <u>27 novembre</u> : La Turquie déclare rejeter toute formule qui réduirait la communauté turque de Chypre à l'état de minorité et se dit déterminée à sauvegarder ses intérêts sur l'île divisée. <u>4 décembre</u> : Première rencontre entre Glafcos Cléridès et Rauf Denktash depuis quatre ans. Le sommet a lieu dans la zone tampon séparant le sud du nord de l'île. Ils décident d'ouvrir en janvier 2002 des négociations directes pour mettre fin à la division de l'île.		
2002	<u>16 janvier</u> : Début des négociations directes, sous l'égide de l'ONU, entre les deux dirigeants qui se rencontrent hebdomadairement. <u>30 juin</u> : Les négociations se terminent sans qu'un accord de principe n'ait été trouvé. <u>9 octobre</u> : La Commission européenne recommande que le Conseil européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002 accepte l'entrée de Chypre dans l'Union le 1er mai 2004. <u>11 novembre</u> : Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, présente son plan proposant la réunification de Chypre en un seul pays sous gouvernement fédéral, composé de deux Etats égaux. Ce plan est remis à G. Cléridès et R. Denktash qui doivent se prononcer sur les propositions du plan avant la date limite du 28 février 2003. <u>12-13 décembre</u> : La République de Chypre est officiellement reconnue comme l'un des 10 nouveaux Etats qui intégreront l'Union européenne en mai 2004.		3 novembre : l'AKP remporte les élections législatives.

Annexe 2 : Le regroupement ethnique à Chypre

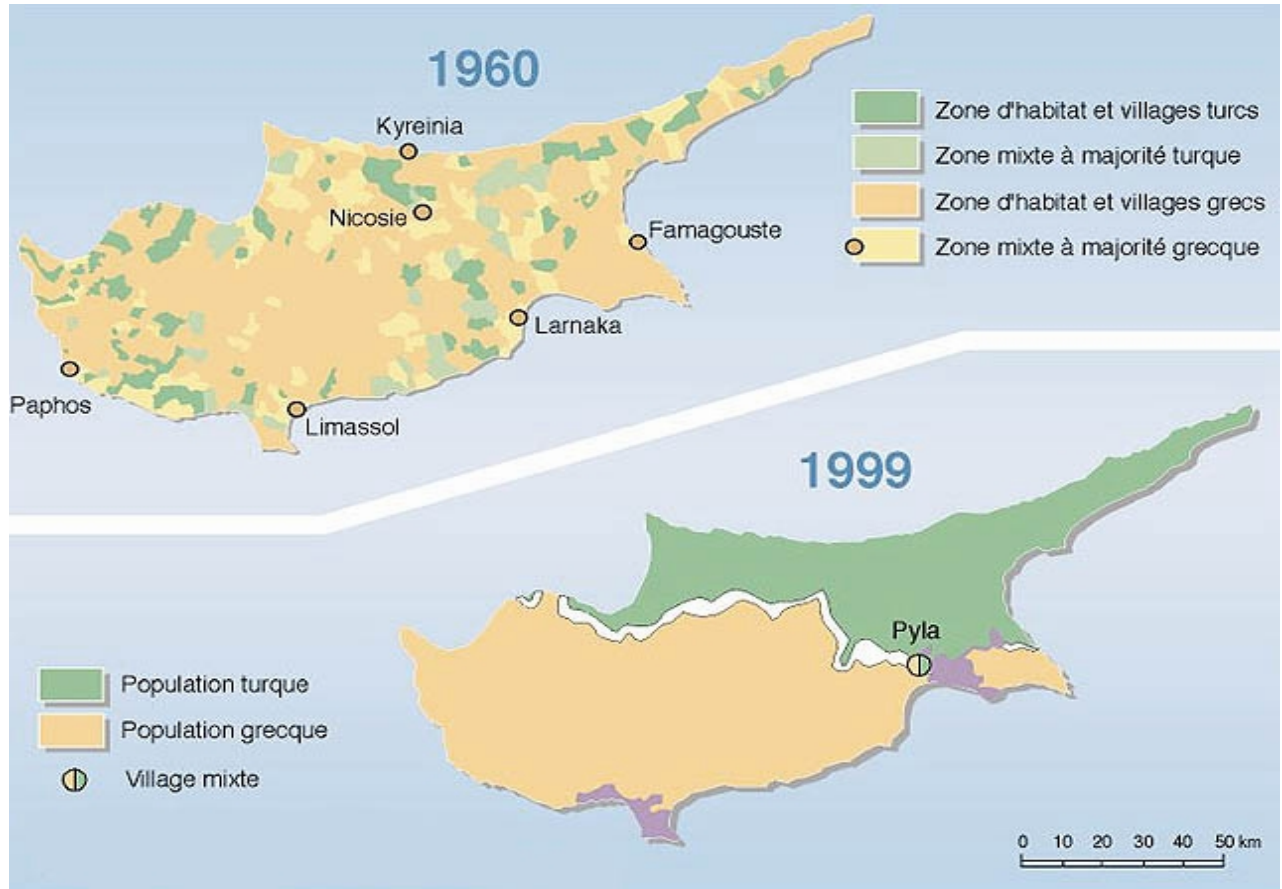


Table des Matières

SOMMAIRE	II
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
LA NOUVELLE DONNE POLITIQUE AUX MARCHES DE L'EUROPE .. 4	
1.1. LE VIRAGE GREC DE COSTAS SIMITIS.....	4
1.1.1. Les prémices du rapprochement (1996-1999)	4
1.1.2. La diplomatie du tremblement de terre (1999-2001)	6
1.1.3. La position actuelle du gouvernement grec sur Chypre	7
1.2. L'ESPOIR DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE RECEP TAYYIP ERDOGAN	9
1.2.1. Le « grand ménage » des législatives de novembre 2002	9
1.2.2. Le pouvoir toujours prépondérant de l'armée	11
1.2.3. Les positions turques actuelles sur Chypre	13
1.3. LA PROBLEMATIQUE DE L'ADHESION DE LA TURQUIE A L'UNION	14
EUROPEENNE	14
1.3.1. Un processus initié de longue date mais craint par les pays d'Europe	14
1.3.2. Le chemin parcouru par la Turquie et les difficultés restantes	17
1.3.3. Les clés de l'Europe entre les mains de M.Erdogan ?.....	18
DEUXIEME PARTIE	
LE DIAGNOSTIC DE LA FRACTURE CHYPRIOTE ET LES INDICES	
D'UN PROCHAIN REGLEMENT	
21	
2.1. LES FACTEURS ENDOGENES	21
2.1.1. Les fondements du problème entre les deux communautés	21
2.1.2. Les interrogations des chypriotes turcs	23
2.1.3. Le rêve des chypriotes grecs	25
2.2. LES ACTEURS OPPOSES A LA REUNIFICATION	27
2.2.1. L'omniprésence de Rauf Denktash.....	27
2.2.2. La mainmise des mafias.....	28

2.3.	LES RAISONS D'ESPERER	29
2.3.1.	Le plan de Kofi Annan toujours sur la table.....	29
2.3.2.	La jeunesse pro-fédéraliste de Chypre-nord.....	31
2.3.3.	Le jeu de Washington en filigrane.....	32

CONCLUSION.....	34
------------------------	-----------

ANNEXE1 : CHRONOLOGIE DEPUIS L'INDEPENDANCE DE CHYPRE	36
---	-----------

ANNEXE 2 : LE REGROUPEMENT ETHNIQUE A CHYPRE	39
---	-----------

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages et articles

CASTELLAN Georges, Histoire des Balkans, Paris, Fayard, 1991.

BILLON Didier, Le rôle géostratégique de la Turquie, actes du colloque à l'Assemblée nationale, IRIS Presse, 1994.

DREVET Jean-François, Chypre en Europe, L'Harmattan, Paris, 2000.

JEGO Marie, « Turquie, le coup d'état civil », Politique Internationale n° 98, janvier 2003.

RICHMOND Oliver, « Decolonisation and post-independence cause of conflict, the case of Cyprus », Civil Wars, autumn 02.

Sites internet

Plan de paix proposé par Kofi Annan

www.un.org

Position de la république de Chypre

www.pio.gov.cy

Position de la RTCN

www.trncpresidency.org

La question chypriote selon le ministère grec des affaires étrangères

http://www.mfa.gr/english/foreign_policy/europe_southeastern/cyprus

La question chypriote selon le ministère turc des affaires étrangères

www.mfa.gov.tr

Données historiques et politiques

www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/chypre